

Le conseil municipal s'est réuni le 23 juin à 19h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire. Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, M. Ducrocq, M. Penez, Mme Sagniez, M. Dambricourt, M. Berquez, M. Blin, Mme Cousaert, M. Duval, Mme Isola, Mme Ledez, M. Marie, Mme Questier, Mme Rousselle, M. Vermeersch.

Absents : Mme Dufour (procuration à M. Dambricourt) Mme Danset, Mme Deram, Mme Erckelboudt (procuration à M. Penez), M. Crépin (procuration à M. Blin), Mme Lamarque, M. Vanpoeringhe (procuration à Mme Questier).

Les délibérations ont été prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Installation de Mme Ledez au sein du conseil municipal

En ouverture de séance, M. le maire souhaite la bienvenue au sein du conseil à Mme Lydie Ledez, qui est officiellement installée dans ses fonctions. Elle succède à M. Bernard Guilbert démissionnaire. M. le maire a remercié M. Guilbert pour son investissement pendant ses 9 années de présence au sein du conseil.

Rentrée scolaire 2017-2018

- Montant forfait fournitures scolaires : le forfait passe à 48 € au lieu de 47 € en 2016-17, ce forfait est remboursé par les communes ayant des élèves scolarisés en Clis.
- Prix des repas à la cantine : la commission cantine a proposé le maintien des tarifs pratiqués en 2016-2017, soit enseignants : 5 € ; élève wattenais de primaire, de clis, encadrant périscolaire : 3,20 € ; élève wattenais de maternelle : 3 € ; extérieurs 4,30 €.
- Prise en charge des cartes de bus des collégiens : il a été proposé au conseil de renouveler la prise en charge à hauteur de 50 % des cartes des collégiens wattenais ne bénéficiant pas de la gratuité.
- Suite à une demande formulée par plusieurs employés de la cantine sollicitant la gratuite de leur repas facturé 1 €, le maintien du paiement d'1 € par repas pour le personnel travaillant à la cantine est voté par 15 voix pour et 5 contre dont le Maire.

Demandes de subventions

Plusieurs demandes de subventions sont décidées par le conseil :

- 400 € pour le vélo-club pour la célébration de ses 40 ans.
- 2 000 € au Théâtre de l'âme pour l'organisation d'un spectacle nocturne à l'abbaye (1 vote contre et une abstention).
- 2 000 € à l'école Fortry pour l'organisation de sorties scolaires pédagogiques.

PLU : modification simplifiée

La commune a demandé une modification simplifiée pour un terrain rue de Millam, afin de permettre la construction d'une 3ème maison en front à rue. Celle-ci a été acceptée et sera soumise au prochain conseil de la Communauté de communes.

SIECF : modification des statuts

Le conseil valide la prise de compétence par le SIECF pour l'installation de bornes électriques de rechargement pour les véhicules dans les communes.

Travaux d'enfouissement des réseaux rue St Antoine

Le coût est de 48 144,13 €HT dont 20 % à la charge de la commune soit 9 628,83 €. Etude coordination télécom et éclairage public : coût 635 € à la charge de la commune, coordination travaux de la tranchée télécom et éclairage public à la charge de la commune.

Achat d'un véhicule électrique

Le conseil confirme intérêt pour l'achat d'un véhicule électrique et s'inscrit dans le dispositif de commande groupée mis en place par le SIECF (40 à 50% de réduction sont possibles).

Ventes terrains rue de Millam

M. et Mme Follet-Regnier demeurant rue de Millam ont sollicité la commune pour l'achat d'une parcelle de 320 m² de terrain contigüe à leur habitation, à prendre sur la parcelle cadastrée A n°1341. Après estimation des domaines, le conseil accepte la vente au tarif de 15 € le m², frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vente de terrains rue de Millam

Suite à la vente de juillet 2016, il reste 2 terrains à bâtir à vendre rue de Millam : le conseil décide de répondre favorablement aux demandes suivantes :

- section A n°1630 et 1631 de 451m² au prix de 39 500 € + frais de géomètre et de notaire au profit de M. et Mme Baron-Vandenbussche (de Ochteele)
- section A n°1629 de 460m² au prix de 40 000 € + frais de géomètre et de notaire, au profit de M. et Mme Mocq (de Ruminghem)

Travaux : toiture église, et pontons sur le site du relais Flandre Artois

La mise à disposition de l'église pour les travaux devant intervenir sur la toiture, nef et bas-côté nord, ainsi que pour les travaux de rénovation du ponton attenant à la propriété communale le long de la Reninghe, est consentie au Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme qui effectuera les travaux.

Changements de fenêtres

Les 20 fenêtres des appartements de l'école Fortry ainsi que les 9 fenêtres des caves seront changées, le marché a été attribué pour un montant de 21 098,93 €HT aux sociétés Proferm Multitechniques de Douvrin et Sarl HB Volets Roulants.

Décision modificative n°1

Les élus ont validé la décision modificative qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 36 700 €.